



Divorce Renoncer à la soulte

Par **nono789583**, le **12/10/2015** à **11:59**

Madame, Monsieur,
Nous allons entamé les démarches pour un divorce avec consentements mutuels.
Nous avons pris la décision que je garderais la maison entre autre par rapport aux enfants.
J'insiste bien sur le choix à deux, en effet, nous avons de bonnes relations.
Après consultation avec notre banque, je peux reprendre un prêt sur la somme restante de l'emprunt actuel. Par contre, je ne peut payer la soulte de ma femme.
Elle souhaite y renoncer et prendre un appartement en location. Elle a également l'aide de ses parents.
D'un point de vu financier, elle possède un salaire un peu plus élevé que moi.
Mes questions sont :
Est ce possible ? Si oui, comment ?
Il s'agit d'un projet commun qui nous tiens très à cœur.
Merci d'avancern
Cordialement